



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation à Mayotte

Question au Gouvernement n° 689

Texte de la question

SITUATION À MAYOTTE

M. le président. La parole est à M. Raphaël Gérard, pour le groupe La République en marche.

M. Raphaël Gérard. Ma question s'adresse à Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer. J'y associe mon collègue Saïd Ahamada, que je sais sensible à la situation de détresse de nos concitoyens mahorais.

Voilà un mois que les femmes mahoraises sont en première ligne des barricades pour dénoncer la situation d'insécurité et de violence galopante qui sévit sur l'île. Et pour cause ! Au cours des six derniers mois, deux élèves ont été poignardés aux abords d'établissements scolaires. Ces cas de violence sont loin d'être anecdotiques. Chaque jour, les écoliers mahorais se rendent à l'école la peur au ventre face à la recrudescence des agressions, des rackets et des affrontements de bandes rivales dont ils sont otages.

Cette situation, on le comprend, touche les mères de famille mahoraises au plus profond de leur chair. C'est pourquoi je tiens à rendre hommage à leur combat pour que l'école de la République soit à la hauteur de sa promesse et puisse offrir aux jeunes mahorais les mêmes chances de réussite et les mêmes conditions de scolarisation que dans l'hexagone.

Au-delà de l'émotion populaire, les problèmes qui affectent Mayotte en matière d'éducation, d'immigration et de lutte contre l'insécurité sont structurels. Ils ne datent pas de mai dernier ; ils sont en réalité l'héritage des gouvernements successifs, incapables d'apporter des solutions satisfaisantes à un processus de départementalisation récent et mal préparé à la veille de l'élection présidentielle de 2012.

Je regrette, d'ailleurs, que face à des enjeux aussi importants, qui intéressent l'ensemble de la communauté nationale, certains essaient d'instrumentaliser la souffrance des Mahorais à des fins personnelles.

M. Fabien Di Filippo. Au moins, certains ont le courage d'aller sur place !

M. Raphaël Gérard. Ce n'est pas le cas de notre majorité, et je tiens à saluer votre courage, madame la ministre, d'être allée à la rencontre des Mahoraises et des Mahorais afin de nouer un dialogue attentif entre la population et le Gouvernement. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)*

Après de longues heures d'écoute, un accord de principe a d'ailleurs été trouvé, les représentants du collectif et les élus locaux s'étant entendus avec le Gouvernement, ce dont je me félicite. Pourriez-vous, madame la ministre, nous détailler les mesures concrètes que compte prendre le Gouvernement pour assurer un engagement de long terme de l'État en faveur des Mahorais, qui sont des Français à part entière ?

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe REM.)

Mme Maud Petit. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer. Oui, monsieur le député, Mayotte souffre, de même que les Mahorais et les Mahoraises, et ce depuis de nombreuses années. Non, nous n'avons pas, collectivement, été à la hauteur pour accompagner ce cent unième département de notre territoire.

M. Fabien Di Filippo. Surtout vous !

M. Jean-Paul Lecoq. Vous le traitiez mieux avant la départementalisation !

Mme Annick Girardin, ministre. Oui, il fallait renouer le dialogue et se rendre sur place. Mais, je l'ai déjà dit, je vais là où ma présence est la plus utile. Mon collègue Gérard Collomb et moi devons apporter une réponse à la hauteur de la première problématique du territoire, à savoir les violences quotidiennes et la sécurité des Mahoraises et des Mahorais. Il nous fallait aussi répondre à la question de la lutte contre l'immigration, sans nous cacher derrière notre petit doigt, en mettant tout sur la table, sans tabou, comme l'a dit le Premier ministre au Sénat il y a une semaine. Il fallait, disais-je, accepter de dialoguer avec tous, et d'abord avec les élus, car c'est d'abord à eux qu'il revient de s'exprimer.

M. Aurélien Pradié. Et concrètement ?

Mme Annick Girardin, ministre. Ce dialogue, ensuite, a pu se poursuivre avec les collectifs et l'intersyndicale, en vue de définir une nouvelle méthode pour une transformation du territoire et fixer un calendrier.
(Exclamations sur quelques bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)

M. Mustapha Laabid. Très bien !

Mme Annick Girardin, ministre. Oui, plus de trente-cinq mesures ont été annoncées, dont une quinzaine proposées par le collectif : inutile de les détailler, on peut les trouver sur l'ensemble des sites.

M. Fabien Di Filippo. Incantations !

Mme Annick Girardin, ministre . C'est l'esprit, la méthode et la transformation de ce territoire qui sont importants ; c'est la confiance qui doit être renouée afin de lui donner un avenir à la hauteur de la richesse de son bassin maritime.

Oui, il faudra parler de coopération régionale avec les Comores. Oui, il faudra travailler tous ensemble dans la région, de façon que Mayotte représente l'excellence française. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.)*

Je n'ai jamais pensé que ma visite à Mayotte réglerait tout dans les heures qui la suivraient :...

M. Fabien Di Filippo. Nous non plus !

Mme Annick Girardin, ministrecomme vous le savez, tous les barrages ne sont pas encore démontés. Mais oui, j'ai annoncé plus d'État, et mieux d'État. Ce matin déjà, nous avons abordé un certain nombre de sujets, à commencer par ces dix-huit bandes de jeunes qui font peur à la population...

M. le président. Merci, madame la ministre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gérard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 689

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 mars 2018](#)